



COMPTE RENDU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AREPO À CACERES

1-3 mars 2023

La première Assemblée générale de l'AREPO de 2023 s'est tenue à Caceres (Estrémadure, Espagne) **du 1 au 3 mars 2023**. Cette réunion plénière a été co-organisée et accueillie par la région d'Estrémadure qui assure la présidence de l'AREPO.

Le **1er mars**, les membres de l'AREPO sont arrivés à Caceres et se sont réunis pour une visite guidée de la vieille ville, suivie d'un **dîner de bienvenue au restaurant Torre de Sande**.

Le **2 mars**, l'Assemblée générale s'est tenue au *Complejo cultural San Francisco*. L'interprétation a été assurée en ligne en **DE-EL-ES-FR-IT**.

L'après-midi a été consacrée à une **réunion du Conseil des producteurs**, suivie d'une **visite technique dans une fromagerie "Quesos del Casar" (AOP Torta del Casar)**.

Le **3 mars**, des **visites techniques** ont été organisées autour du Pimentón de la Vera AOP. La visite de La Dalia, entreprise productrice de Pimentón de la Vera AOP, a été suivie d'une visite guidée du musée consacré au Pimentón.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, 2 MARS 2023

PARTIE STATUTAIRE

L'Assemblée Générale a été introduite par le **Secrétaire Général de l'AREPO, M. Laurent Gomez**, qui a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté l'ordre du jour. La partie statutaire s'est déroulée comme suit :

- Discours d'accueil de la Présidente de l'AREPO
- Rapport intermédiaire de la Présidence
- Intervention de la Vice-présidence de l'AREPO, M. Guglielmo Garagnani
- Présentation de l'état des comptes 2022 et rappel de la contribution pour 2023

La présidente de l'AREPO, **Mme Begoña García Bernal**, ministre régionale de l'agriculture, du développement rural, de la population et du territoire d'Estrémadure, a accueilli les participants dans sa ville natale.

La Présidente a remercié les Régions membres de l'AREPO pour la confiance qu'elles accordent à l'Association. Leur collaboration et leur soutien sont essentiels pour la reconnaissance de l'association par les institutions européennes et sa légitimité au niveau de l'UE. Dans ce sens, elle a exprimé sa gratitude pour la présence de M. Berutti, membre du cabinet du Commissaire européen à l'agriculture et au développement rural.

La présidente a également rappelé l'importance de la contribution des producteurs d'IG aux activités de l'association. À cet égard, elle s'est déclarée satisfaite qu'une réunion du conseil des producteurs ait été organisée dans l'après-midi.

Enfin, la Présidente a conclu son discours de bienvenue en soulignant que, preuve de la satisfaction des Régions membres pour le travail effectué par l'équipe de l'AREPO, en 2022, toutes les cotisations ont été payées.

Rapport intermédiaire de la Présidence de l'AREPO

Dans le rapport intermédiaire, la Présidente a présenté les activités de l'AREPO d'octobre 2022 à février 2023 ([pour plus de détails, voir le rapport d'activité](#)).

La **réforme du système des indications géographiques de l'UE** est restée la principale priorité des activités de l'équipe de l'AREPO. Le point de vue de l'AREPO, axé sur les IG en tant qu'outils de développement rural et territorial, a été partagé avec divers acteurs institutionnels et parties prenantes représentant le secteur des IG. En outre, une série de 50 amendements a été rédigée grâce au travail effectué par le groupe de travail technique de l'AREPO, composé d'experts de ses régions membres et de membres de son conseil scientifique.

La Présidente a exprimé sa satisfaction quant aux premiers résultats de ce travail de plaidoyer, **puisque le contenu des amendements proposés par l'AREPO est clairement reconnaissable parmi les propositions déposées par les députés européens** au sein de la Commission AGRI du Parlement. De plus, l'avis émis par le Comité des régions, pour lequel l'AREPO a travaillé en tant qu'expert, a été adopté à l'unanimité par la session plénière du Comité des régions.

Elle a également rappelé que cette réforme va de pair avec d'autres initiatives importantes que l'AREPO continue de suivre : la proposition d'un étiquetage nutritionnel harmonisé et obligatoire à l'avant de l'emballage ; la révision de la politique de promotion des produits agricoles ; et la création d'un cadre pour un système alimentaire durable. L'AREPO a également suivi la création d'un système d'indications géographiques pour les produits industriels et artisanaux.

La présidente a souligné que l'AREPO est officiellement reconnue comme un acteur de référence au niveau de l'UE en ce qui concerne la politique de qualité de l'UE. L'AREPO entretient des liens étroits avec plusieurs députés européens sensibles aux besoins et aux demandes du secteur des IG et participe à **l'intergroupe sur les vins, les spiritueux et les produits de qualité du Parlement européen**. En outre, l'AREPO entretient d'excellentes relations avec le Comité des **régions**, contribuant souvent aux travaux de la commission NAT en tant qu'expert.

En ce qui concerne les **groupes de dialogue civil (CDG) de la DG AGRI**, la procédure de sélection suite à la récente réforme des groupes a confirmé l'AREPO comme membre du CDG « Qualité et Promotion » et du CDG sur les Plans stratégiques de la PAC. La procédure de sélection pour le CDG sur l'agriculture biologique est toujours en cours.

Mme Begoña García Bernal a également rappelé que, du fait de sa reconnaissance en tant que partie prenante de l'UE, l'AREPO recevait souvent des demandes de participation à des **projets européens correspondant à ses centres d'intérêt**.

En conclusion, Mme García Bernal a remercié l'équipe de l'AREPO et son équipe technique pour l'organisation de l'Assemblée générale, et a réitéré les **actions et activités futures de l'AREPO pour les mois à venir** :

1. La révision du système d'IG de l'UE restera la première priorité, le processus législatif devant être achevé sous la présidence espagnole du Conseil d'ici la fin de l'année 2023. La position du ministère espagnol de l'agriculture est conforme aux propositions de l'AREPO.

2. La révision de la politique de promotion est également une priorité : une proposition législative de la Commission est rapidement nécessaire pour assurer un contexte de sécurité législative aux producteurs d'IG.
3. L'événement promotionnel européen de l'AREPO se tiendra à Bruxelles le 30 mars, dans le cadre du projet Agrosmartglobal, avec la participation du Commissaire européen à l'Agriculture !

Le rapport a été approuvé à l'unanimité.

Intervention de la vice-présidence de l'AREPO, M. Guglielmo Garagnani

M. Garagnani a salué les participants à l'AG au nom du Président du Consortium Parmigiano Reggiano, M. Bertinelli, et du Directeur, M. Deserti. Il a déclaré que le consortium considère l'expérience de l'AREPO comme extrêmement positive et importante pour le travail de lobbying effectué par les Régions au nom du secteur des IG.

Les dernières années ont représenté une phase historique différente : guerre, pandémie, crise climatique et autres événements dramatiques ont perturbé l'économie et complètement changé les habitudes de vie. Dans cette nouvelle phase, les indications géographiques s'unissent et représentent un espoir pour l'avenir. Elles ne sont plus seulement un moyen de préserver les traditions et la culture de territoires spécifiques, mais un véritable pilier de l'économie européenne. Les producteurs sont convaincus que l'AREPO représente une plateforme nécessaire et utile pour partager les bonnes pratiques et aider l'UE, les États membres et les régions à faire les bons choix quant à l'avenir des IG.

M. Garagnani a prévu qu'à l'occasion de la réunion du Conseil des producteurs, prévue dans l'après-midi, la discussion portera sur deux sujets principaux :

1. La définition du **principe de durabilité** : les trois dimensions de la durabilité doivent être prises en compte (économique, sociale et environnementale), en élaborant une approche spécifique aux IG.
2. **Les IG et le tourisme** : Les IG ont des retombées positives sur le tourisme. C'est pourquoi elles devraient être incluses dans les politiques touristiques, en reconnaissant leur rôle important. Actuellement, en Italie, il n'existe pas de loi spécifique reconnaissant les IG comme des éléments essentiels du secteur touristique.

Présentation de l'état des comptes 2022

Le secrétaire général a présenté les comptes de l'AREPO pour 2022 et le budget prévisionnel pour 2023, sans les soumettre au vote. L'expert-comptable "Gadras associés" n'ayant pas eu le temps matériel de clôturer les comptes dans le délai statutaire de 30 jours avant l'AG, le Secrétaire Général a **exceptionnellement proposé un vote par email.**

L'exercice 2022 présente un **résultat négatif de -48.544 €**, néanmoins les **fonds de l'association** restent à un niveau appréciable de **181.000 €**.

En 2022, toutes les régions membres (30) ont payé la cotisation. Les **principales dépenses** ont été les frais de personnel et de consulting pour les projets européens, l'organisation de deux assemblées générales et les services d'interprétation.

Le budget prévisionnel pour 2023 sera proposé en équilibre. En plus de la première AG à Caceres, l'AREPO organisera son événement tri-annuel à Bruxelles pour marquer la fin du projet Agrosmart Global. Le coût de cet événement s'élève à 34 000 €. Le projet cofinancera 75% du coût, jusqu'à un maximum de 20.115 €. En outre, le projet fera l'objet des deux derniers rapports financiers. Un rapport financier sera également établi pour le projet MOVING.

Le budget consacré au service de consulting sera réduit (de 3000 €/mois à 2500 €/mois) afin de réaliser des économies.

Enfin, deux régions ont déjà annoncé leur souhait de rejoindre l'AREPO : Grand-Est (France) et Castilla y Leon (Espagne).

La poursuite du développement des projets européens et le recrutement de nouveaux membres sont les priorités pour 2023, bien que l'AREPO représente déjà plus de 60% des indications géographiques de l'UE. Pour cette raison, une augmentation de la cotisation sera discutée pour 2024.

Comme discuté lors de l'AG, tous les documents relatifs aux comptes ont été partagés par mail avec les membres de l'AREPO le 16 mars. Une date limite de commentaires a été fixée au 17 avril et un délai a été accordé jusqu'au 2 mai 2023 pour exprimer le vote sur les comptes.

Les comptes financiers 2022 et le budget prévisionnel 2023 ont été finalement approuvés à l'unanimité par retour de mail.

Cliquez ici pour consulter tous les documents relatifs aux comptes de l'AREPO pour 2022 ([rapport de l'expert-comptable, synthèse et tableau excel](#)).

Rappel sur la contribution pour 2023

L'Assemblée générale qui s'est tenue en octobre 2022 a voté à l'unanimité le maintien de la cotisation annuelle à 4 500 € pour 2023. *Pour rappel, après avoir été à 5 000 € de 2004 à 2013, la cotisation à l'AREPO a été fixée à 4 500 € en 2014 et est restée stable depuis. Cela correspond en euros constants à une cotisation de 3 500 € par rapport à 2004.*

PARTIE THÉMATIQUE I

Aperçu des initiatives communautaires en cours et à venir concernant les régions et les producteurs d'IG

M. Roberto Berutti, membre du cabinet du commissaire à l'agriculture, M. Janusz Wojciechowski, a participé à l'AG en donnant un aperçu de l'état actuel des initiatives de la CE en matière d'IG.

M. Berutti a souligné que tout le monde dans la CE aujourd'hui ne considère pas les IG comme les grandes étapes qu'elles sont.

Il a particulièrement insisté sur la proposition législative attendue sur la révision de la politique de promotion de l'UE, soulignant qu'une proposition a été soumise en interne l'année dernière et qu'elle est au point mort, n'ayant même pas encore atteint la consultation interservices de la CE.

Du côté de la DG AGRI, la proposition n'excluait aucun produit à l'exception du tabac, bien que d'autres DG de la CE aient voulu limiter davantage la liste des produits en excluant les boissons alcoolisées, le vin et la viande rouge. AGRI souhaite conserver la même liste de produits que dans les cadres précédents.

L'objectif est de produire une proposition capable d'équilibrer la durabilité et le maintien de la liste complète des produits.

En ce qui concerne le budget annuel pour les programmes de promotion, il a souligné que le programme de travail annuel actuel identifie une ligne budgétaire spécifique pour les produits de qualité. Son souhait est de maintenir ce budget, voire de l'augmenter, car plusieurs fonds alloués à d'autres thèmes prioritaires n'ont pas été dépensés et ont ensuite été affectés au financement de programmes consacrés aux régimes de qualité.

En conclusion, il a souligné le rôle des accords commerciaux et l'importance de protéger les IG dans le cadre des relations économiques avec les pays tiers, notamment pour promouvoir la consommation de "vrais" produits IG et non de copies.

Mise à jour des politiques de l'UE

La chargée de mission de l'AREPO, **Mme Francesca Alampi**, a présenté une mise à jour des principales priorités politiques suivies par l'association. Pour plus d'informations, veuillez consulter la [présentation PowerPoint](#) détaillée et le [rapport d'activité](#).

Mise à jour sur la révision du système d'IG de l'UE : Position et actions de l'AREPO

Mme Alampi a rappelé les principales actions et initiatives menées dans le cadre de la révision du système des indications géographiques de l'UE, depuis les contributions aux consultations publiques de la CE jusqu'à la présentation de propositions d'amendements aux députés européens.

Elle a notamment présenté le contenu du rapport du député De Castro ainsi qu'une comparaison avec les points avancés par l'AREPO, le rapporteur ayant repris une grande partie des amendements de l'AREPO. Elle a également présenté certaines questions encore ouvertes à la discussion des députés européens. Plus d'informations dans la [présentation PowerPoint](#).

Mise à jour de la révision de la politique de promotion de l'UE

Mme Alampi a informé les membres que la proposition législative sur la révision de la politique de promotion de l'UE était censée être publiée en juin 2022. Cependant, comme l'a déjà mentionné M. Berutti, elle est toujours bloquée en raison de divergences internes entre le commissaire Wojciechowski (AGRI) et le commissaire Timmermans (vice-président exécutif de la CE en charge du Green Deal européen).

Elle a également présenté les priorités du programme de travail annuel 2023 pour la politique de promotion.

Plus d'informations dans la [présentation PowerPoint](#).

État d'avancement du système de protection des IG industrielles et artisanales à l'échelle de l'UE (IGIA)

La chargée de mission de l'AREPO a présenté les principaux développements concernant la création d'un système européen de protection des IG industrielles et artisanales.

Elle a rappelé que l'AREPO coopère sur ce sujet avec l'Association Française des IG Industrielles et Artisanales - AFIGIA.

La CE a présenté sa proposition législative le 13 avril 2022. Cette proposition vise à remédier à l'absence d'un cadre juridique commun à l'UE concernant ces types de produits sous indications géographiques, qui se traduit par l'hétérogénéité des systèmes de protection nationaux spécifiques. Les propositions de la CE présentent certaines similitudes avec le système des IG agricoles, mais sont adaptées aux produits de artisanaux.

Par rapport aux IG AGRI, des clarifications sont nécessaires en ce qui concerne la typologie des contrôles auxquels les IGIA seront soumises.

Plus d'informations dans la [présentation PowerPoint](#).

PARTIE THÉMATIQUE II

Mise à jour sur les projets de l'UE

- **MOVING- M**ountain Valorisation through **I**nterconnectedness and **G**reen growth est un projet de quatre ans (2020-2024) qui fait partie du programme Horizon 2020 et rassemble 23 partenaires et est coordonné par l'Université de Cordoue, Espagne. L'objectif principal du projet est de développer conjointement des cadres politiques pertinents à travers l'Europe pour créer des

chaînes de valeur qui contribuent à la résilience et à la durabilité des zones de montagne face au changement climatique.

Le rôle de l'AREPO est d'évaluer les recommandations politiques du projet et d'en diffuser les résultats.

Le projet concerne plusieurs chaînes de valeur d'IG et a permis de dresser un inventaire de 400 chaînes de valeur de montagne.

En outre, la chargée de mission de l'AREPO a rappelé le [webinaire EU MAP sur les systèmes de qualité de l'UE](#), coorganisé par l'AREPO en novembre 2022.

En 2023, l'AREPO participera à la mise à jour de l'étude Euromontana sur la mise en œuvre de la mention de qualité facultative " *produit de montagne* ", inscrite dans le règlement 1151/12. En effet, depuis 2016, Euromontana produit un rapport régulier sur ce sujet, dont la dernière mise à jour date de 2020.

L'AREPO a préparé un questionnaire qui sera envoyé à son réseau et aux partenaires d'EUROMONTANA afin de recueillir des informations permettant de mieux comprendre l'impact de cette mention facultative et sa mise en œuvre dans l'UE. L'enquête ciblera à la fois les autorités locales et régionales et les producteurs. En outre, une série d'études de cas sera réalisée en France, en Italie et en Roumanie dans le cadre de ce projet. Ces études devraient permettre de mieux comprendre comment le « produit de montagne » est utilisée, comment il est perçu par les producteurs et les consommateurs, quel est son impact et comment il a interagi avec d'autres systèmes de qualité.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le [PowerPoint](#) et la [page des projets sur le site web de l'AREPO](#).

- **Mise à jour sur l'organisation de "Rencontres européennes sur les produits de qualité et l'origine" dans le cadre du projet Interreg Sudoe [AGROSMARTglobal](#)**

AGROSMARTglobal est un projet de 3,5 ans (2019 - 2023) qui fait partie du programme Interreg Sudoe 2014-2020 et implique dix partenaires. Le projet est coordonné par l'Union des coopératives agroalimentaires de Galice (AGACA), Espagne. L'objectif du projet est de consolider l'espace de promotion, d'inter-coopération et de compétitivité des coopératives agroalimentaires en développant des outils d'appui avancés pour renforcer leur positionnement et leur internationalisation à travers la mise en œuvre de stratégies de marketing numérique. Le rôle de l'AREPO dans ce projet est de promouvoir et de protéger les produits agricoles et agroalimentaires bénéficiant des systèmes de qualité de l'UE sur Internet et de diffuser les résultats du projet.

Pour mener à bien cette activité, l'AREPO travaille à l'élaboration d'un guide de "bonnes pratiques" visant à améliorer les connaissances sur la manière de promouvoir les produits bénéficiant des systèmes de qualité de l'UE sur Internet et à fournir des outils opérationnels pour protéger les IG sur Internet.

L'enquête diffusée auprès des membres de l'AREPO afin de collecter des données pour le guide a reçu près de 80 réponses.

Pour diffuser les résultats d'AGROSMARTglobal, **l'AREPO organisera son grand événement européen de promotion des produits de qualité et d'origine à Bruxelles, le 30 mars 2023.**

Cet événement sera divisé en deux parties :

- **Une conférence dans l'après-midi** consacrée à la révision des systèmes d'IG de l'UE, avec un accent sur la protection des IG sur Internet et d'autres résultats d'AGROSMARTglobal, qui verra la participation du commissaire européen à l'agriculture pour la conclusion ;
- **Une dégustation en soirée** de produits de qualité et d'origine de nos régions et des coopératives AGROSMARTglobal.

Grâce aux fonds de ce projet, l'AREPO bénéficiera de 26.820€ qui permettront de financer cet événement.

- **Nouvel appel dans le cadre d'Horizon Europe sur les IG et la durabilité**

L'AREPO s'efforce de soumettre d'ici avril une proposition de projet dans le cadre du programme Horizon Europe. Ce projet vise à identifier un certain nombre d'indicateurs de durabilité pour les systèmes d'IG. Les principaux objectifs sont les suivants : favoriser une meilleure compréhension de la contribution des systèmes d'IG au développement durable et en particulier à la réalisation des objectifs de la stratégie "de la ferme à la table" ; veiller à ce que les attributs de durabilité des systèmes d'IG soient largement appliqués par les producteurs et reconnus et correctement interprétés et compris par les consommateurs ; et mieux concevoir et mettre en œuvre la politique en matière d'IG afin de promouvoir la contribution des IG à une agriculture et une pêche durables, à des régimes alimentaires sains et durables et à des systèmes alimentaires durables.

L'appel à projet est encore en cours de rédaction. Il est doté d'un budget de 3 millions d'euros, financé à 100 %.

Le consortium est coordonné par l'INRAE ; certains membres du conseil scientifique de l'AREPO ainsi que certains partenaires du projet Strength2Food font également partie de ce consortium.

Le rôle de l'AREPO sera la diffusion, la communication et la coordination des différents partenaires. Elle devrait également contribuer à la diffusion des recommandations politiques liées à ces sujets.

DISCUSSION

La discussion qui a suivi la partie thématique s'est concentrée sur toutes les questions soulevées lors des présentations.

Mme Angela Crescenzi, représentant la région de Toscane, a exprimé certaines inquiétudes quant à l'absence de définition de la durabilité et de ses critères au niveau de l'UE, soulignant le risque que la durabilité n'ait un impact plus important que sur une partie de la chaîne d'approvisionnement.

En outre, elle a mentionné une question très préoccupante pour la région Toscane concernant l'AOP Cinta Senese, une IG qui a été enregistrée sous le nom d'une race. En effet, Mme Crescenzi a souligné que la proposition actuelle de révision des IG ne prévoit pas d'outils adéquats pour protéger une appellation d'origine qui porte le même nom qu'une race, risquant ainsi d'entraîner la perte d'un nom qui avait le mérite d'assurer la survie d'une race en voie de disparition.

M. Berutti prend la parole pour répondre à la question sur la durabilité. Il déclare que les IG sont durables par définition et qu'il préfère parler de durabilité à partir de la traduction française, parce que quelque chose de durable « dure dans le temps ».

Piteris Charalampos-Nikolaos, représentant la région de Crète, a posé une question sur le rôle que l'AREPO peut jouer en ce qui concerne les IG non agricoles. Le secrétaire général de l'AREPO a répondu en rappelant que l'AREPO représente la partie agricole des régions et des producteurs et que, par conséquent, nous n'avons pas pour l'instant les compétences nécessaires pour traiter cette question. Cependant, l'AREPO a toujours suivi le sujet et contribué à la discussion parce que toutes les IG sont des outils de développement rural pour nos territoires et pour continuer à protéger les IG agricoles également, d'une situation de parasitisme des noms.

M. Giorgio Trentin, représentant de la région du Veneto, a pris la parole pour soutenir la participation de l'AREPO aux projets européens. La région du Veneto participe à divers projets de l'UE, y compris avec des producteurs et des consortiums, par exemple dans des projets d'innovation. En conséquence, il a proposé d'organiser des événements liés à la présentation des résultats spécifiques obtenus dans les projets auxquels les régions sont associées, afin de diffuser davantage les résultats et de récompenser les



producteurs pour leur engagement dans ces projets, en demandant également aux membres du Conseil scientifique de l'AREPO d'évaluer les projets.

Enfin, la région de Thessalie a annoncé sa demande d'organiser la prochaine assemblée générale de l'AREPO en 2024 dans sa région.

CONCLUSIONS

L'Assemblée générale s'est terminée par les remerciements du Secrétaire général à tous les interprètes et à tous ceux qui ont œuvré au bon déroulement de l'Assemblée, avant de passer la parole à la Présidente.

La Présidente a remercié tous les membres de l'AREPO pour la confiance accordée à l'association et pour leur présence à Caceres.

Mme Begoña García Bernal a remercié M. Berutti pour sa participation à l'Assemblée et pour les informations de première main qu'il a partagées avec les régions et les producteurs de l'AREPO.

Elle s'inquiète de l'approche de l'UE en matière de durabilité, encourageant à repenser le débat autour de ce sujet afin de donner une place appropriée aux aspects sociaux et économiques. La durabilité doit également contribuer à la lutte contre le dépeuplement des territoires ruraux.

Par conséquent, les propositions de projet soumises sur les IG et la durabilité sont essentielles pour explorer et évaluer la contribution des IG à la durabilité et pourraient aider à développer de nouveaux arguments en faveur de la durabilité des IG.

En ce qui concerne les indications géographiques non agricoles, elle est d'accord avec le secrétaire général de l'AREPO pour dire que même si l'AREPO a des compétences agricoles, elle doit continuer à suivre les débats et à y contribuer, en particulier pour protéger les indications géographiques agricoles.

En outre, elle a évoqué le travail de l'AREPO au sein d'AGROSMARTglobal et l'élaboration du guide sur la protection des IG sur Internet. Il s'agit d'un point crucial, car les ventes en ligne ont explosé, et ce guide pourrait être utile aux petits producteurs.

Pour conclure, Mme García Bernal a demandé aux régions de contacter le secrétariat de l'AREPO pour lui faire part d'idées ou de questions qu'elles souhaiteraient voir abordées à l'avenir, soulignant le rôle que peut jouer l'AREPO en tant que plateforme d'échange de bonnes pratiques entre les régions et les producteurs.